

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

AVIS PUBLIC

A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 septembre 2021, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement no 318-2021 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de régir les réservoirs d'eau dans les campings situés sur le territoire de la ZEC Chapais dans la zone FB

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 8e jour de septembre 2021.

Maryse Lizotte Directrice générale

Secrétaire-trésorière